

Département des Yvelines

Commune de
NEAUPHLE-LE-CHATEAU

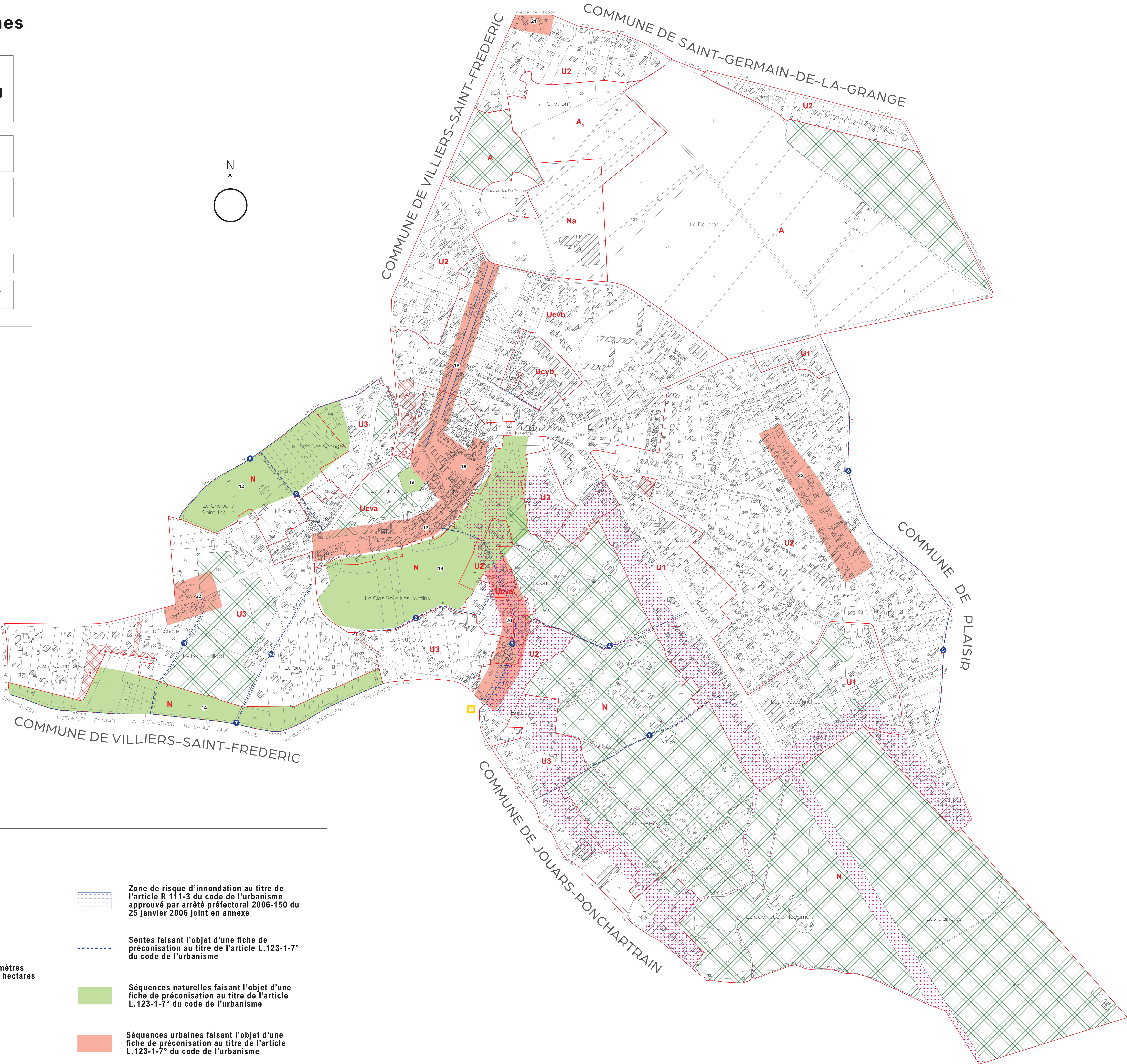
PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

ECHELLE : 1 / 2500

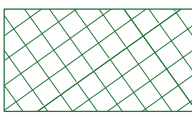
Ville de Neauphle-le-Château / Service urbanisme

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 du P.L.U APPROUVE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2013



LEGENDE

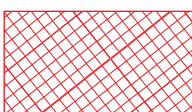
Délimitation des zones



EBC



Limite de principe du recul de 50 mètres
des massifs boisés de plus de 100 hectares



Emplacements réservés



Alignement



Zone de risque d'inondation au titre de
l'article R 111-3 du code de l'urbanisme
approuvé par arrêté préfectoral 2006-150 du
25 janvier 2006 joint en annexe



Sentes faisant l'objet d'une fiche de
préconisation au titre de l'article L.123-1-7°
du code de l'urbanisme



Séquences naturelles faisant l'objet d'une
fiche de préconisation au titre de l'article
L.123-1-7° du code de l'urbanisme



Séquences urbaines faisant l'objet d'une
fiche de préconisation au titre de l'article
L.123-1-7° du code de l'urbanisme